

**Présents** : ABBEY Jean Marie, BENOIT Pierre, BOSSET Régis, CHENE Patrick, CONTET Jacques, DELIANCE Maurice, GAILLARD Colette, GUTIERREZ Raul, JACUZZI Vincent, JARJAVAL Romain, JOSSERAND Alain, LEAO Lydia, MAIRE Jacques, MALIN Joël, PITARD Patrick, TOUZANI Hamid.

**Assistent** : CICCHILLITTI Fabien (CTF), TEPPE Esther (responsable administrative).

**Excusés** : AMPRINO Jean Jacques, BERNARD Alain, NAEGELLEN Philippe.



Joël MALIN ouvre la séance à 19 H 00.

Il souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de Direction de la mandature 2020/2024 et espère que le District de l'Ain sera conduit en toute quiétude et en toute sérénité.

Avec l'accord de tous, les réunions du Comité de Direction auront lieu à 18 H 00 en général les Lundis mais très rarement le mardi car ce sont les jours de réunions d'un grand nombre de commissions. Le planning des réunions sera transmis dès qu'il sera établi.

Remerciements à l'AS Attignat pour sa participation à l'organisation de l'assemblée générale du 3 octobre 2020.

#### [Approbation du compte rendu du comité de direction du 8 Septembre 2020](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### [Intégration des bénévoles](#)

Toute personne souhaitant s'intégrer au District en qualité de membre bénévole non élu doit obligatoirement adresser sa demande écrite à l'intention du président du District au 26, rue du Loup - 01440 Viriat. La demande est soumise pour examen et validation au Comité de Direction lors de la réunion qui suit immédiatement sa réception. Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation. Toute personne atteignant l'âge de 70 ans durant la saison en cours ne peut prétendre entrer dans la commission des délégués et médiateurs du District de l'Ain, si elle n'a jamais exercé cette fonction antérieurement au minimum la saison précédente. Cette mesure s'applique également aux membres élus du comité de direction.

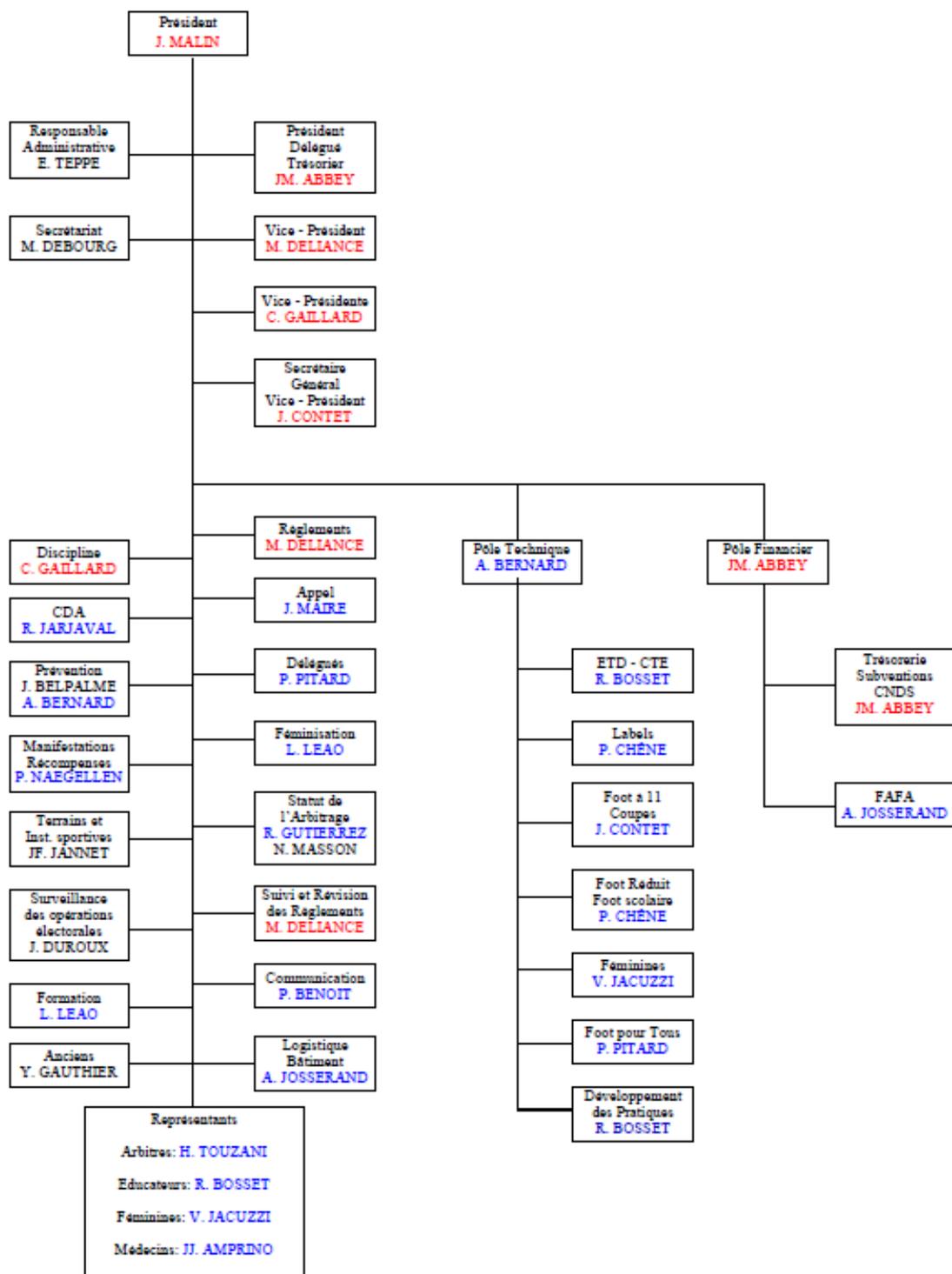
Les membres du comité de Direction valident l'intégration de 2 nouveaux membres dans la commission de Discipline : Victor DESMARIS et Bernard PENIN.

Tutrice : Colette GAILLARD.

Présentation de l'organigramme du district avec les différents présidents de commissions.

**MANDATURE 2020 - 2024**

Membres du bureau: Président - Président Délégué - Vice-Présidents - Secrétaire Général  
 Assiste: Responsable administrative



Validation des commissions

Voir en fin de compte rendu.

## Planification des réunions hebdomadaires et mensuelles des commissions

- Commission d'appel : jeudi soir - Auditions : jeudi soir
- Commission de l'arbitrage : mardi soir (1 plénière tous les 15 jours)
- Commission Foot à 11 et coupes : mardi après-midi (14 H 00)
- Commission foot réduit : lundi après-midi et mardi après-midi (13 H 30)
- Commission de discipline : mardi (17 H 00)
- Commission des règlements : mardi après-midi (16 H 30)
- Commission de prévention : dernier jeudi de chaque mois
- Les autres commissions se réuniront périodiquement à l'initiative de leurs présidents.

## Créations, fusions ou ententes de club pour la saison 2020/2021

- FC Manziat / AS Bâgé : catégorie Seniors  
Responsable : FC Manziat

- Leyment / Buyatin : U13  
Responsable : Leyment

- Foot 3 Rivières / Fareins Saône Vallée : U15 (équipe jouant en D3)  
Responsable : Foot 3 Rivières

- Bressolles / FC Montluel : U15  
Responsable : Bressolles

- FC Dombes / JS Bresse Dombes : U11  
Responsable : FC Dombes

## Obligations concernant les équipes de jeunes pour les équipes de D1 et D2

### Rappel de l'article 21

#### **21.3) Obligations concernant les équipes de jeunes**

21.3.1) Obligation des clubs de District évoluant en D1 et D2 au niveau des équipes de jeunes :

D1 : 2 équipes de jeunes dont au moins une à onze, la deuxième pouvant être une équipe à 8

D2 : A minima deux équipes de foot à 8

Pour être prises en compte, les équipes devront terminer le championnat.

Lorsque plusieurs clubs ont procédé à une entente ou un groupement de clubs :

- Ce groupement doit comporter le nombre d'équipes jeunes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs.
- Les clubs soumis à obligation doivent fournir un ratio suffisant de licenciés par rapport au nombre de clubs engagés dans l'entente ou le groupement avec un minimum de licenciés pour constituer seuls 2 équipes.

Le Comité de direction du District se réserve le droit d'accorder des dérogations aux clubs qui auront créé des clubs ou groupements de clubs gérant des équipes de jeunes ou des ententes sous réserve qu'elles soient gérées par les clubs soumis à obligation.

En cas d'infraction la première saison, l'équipe bénéficiera d'une dérogation.

La deuxième saison consécutive, l'équipe concernée du club sera rétrogradée au niveau hiérarchique immédiatement inférieur à sa situation sportive à l'issue de ladite saison.

## Aggravation du barème disciplinaire pour le district de l'Ain

Conformément à l'annonce faite par M. Joël MALIN lors de l'assemblée générale du 3 Octobre 2020, le Comité de direction du district de l'Ain valide à l'unanimité l'aggravation du barème disciplinaire à destination des officiels.

Cette aggravation consiste à doubler les sanctions prévues au barème fédéral de référence. L'application du nouveau barème est immédiate à compter du 13 Octobre 2020.

[..]

### Article 5 - Comportement blessant

Propos, geste et/ou attitude susceptible d'offenser une personne.

Victime \ Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical
Officiel	Rencontre	<b>4</b> matchs de suspension	<b>6</b> matchs de suspension
	Hors rencontre	<b>6</b> matchs de suspension	<b>8</b> matchs de suspension
Joueurs/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant /Public	Rencontre	1 match de suspension	2 matchs de suspension
	Hors rencontre	2 matchs de suspension	3 matchs de suspension

### Article 6 - Comportement grossier / injurieux

Est grossier, tout propos, geste et/ou attitude contraire à la bienséance visant une personne et/ou sa fonction.

Est injurieux, tout propos, geste et/ou attitude qui atteint d'une manière grave une personne et/ou sa fonction.

Victime \ Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical
Officiel	Rencontre	<b>8</b> matchs de suspension	<b>16</b> matchs de suspension
	Hors rencontre	<b>10</b> matchs de suspension	<b>24</b> matchs de suspension
Joueurs/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant /Public	Rencontre	3 matchs de suspension	4 matchs de suspension
	Hors rencontre	4 matchs de suspension	8 matchs de suspension

### Article 7 - Comportement obscène

Propos, geste et/ou attitude qui heurte la décence, la pudeur ou le bon goût, notamment par des représentations d'ordre sexuel.

Victime \ Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical
Officiel	Rencontre	<b>8</b> matchs de suspension	<b>6</b> mois de suspension
	Hors rencontre	<b>10</b> matchs de suspension	<b>8</b> mois de suspension
Joueurs/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant /Public	Rencontre	3 matchs de suspension	10 matchs de suspension
	Hors rencontre	4 matchs de suspension	3 mois de suspension

### Article 8 - Comportement intimidant / menaçant

Est intimidant, tout propos, geste et/ou attitude susceptible d'inspirer de la peur ou de la crainte.

Est menaçant, tout propos, geste et/ou attitude exprimant l'idée de porter préjudice à l'intégrité physique d'une personne. Toute menace de mort constitue une circonstance aggravante dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction.

Victime \ Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical
Officiel	Rencontre	<b>14</b> matchs de suspension	<b>10</b> mois de suspension
	Hors rencontre	<b>20</b> matchs de suspension	<b>12</b> mois de suspension
Joueurs/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant /Public	Rencontre	4 matchs de suspension	14 matchs de suspension
	Hors rencontre	6 matchs de suspension	5 mois de suspension

### Article 9 - Comportement raciste / discriminatoire

Propos, geste et/ou attitude visant une personne en raison notamment de son idéologie, sa race, son appartenance ethnique, sa confession, sa nationalité, son apparence, son orientation sexuelle, son sexe ou son handicap.

Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical
Victime			
Officiel		<b>20</b> matchs de suspension	<b>10</b> mois de suspension
Joueurs/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant/ Public		10 matchs de suspension	5 mois de suspension

### Article 10 - Bousculade volontaire

Fait d'entrer en contact physique avec une personne en effectuant une poussée susceptible de la faire reculer ou tomber.

Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical
Victime			
Officiel	Rencontre	<b>16</b> mois de suspension	<b>20</b> mois de suspension
	Hors rencontre	<b>30</b> mois de suspension	<b>36</b> mois de suspension
Joueurs/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant /Public	Rencontre	5 matchs de suspension	12 matchs de suspension
	Hors rencontre	7 matchs de suspension	4 mois de suspension

### Article 11 - Tentative de brutalité / tentative de coup

Action par laquelle une personne essaie, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité physique d'une personne sans y parvenir.

Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical
Victime			
Officiel	Rencontre	<b>18</b> mois de suspension	<b>2</b> ans de suspension
	Hors rencontre	<b>36</b> mois de suspension	<b>4</b> ans de suspension
Joueurs/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant /Public	Rencontre	6 matchs de suspension	4 mois de suspension
	Hors rencontre	8 matchs de suspension	6 mois de suspension

### Article 12 - Crachat

Expectoration volontaire susceptible d'atteindre une personne ou en direction de celle-ci. Le fait d'atteindre cette dernière constitue une circonstance aggravante, dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction, et encore davantage lorsque le crachat l'atteint au visage.

Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/ Dirigeant/Personnel médical
Victime			
Officiel	Rencontre	<b>18</b> mois de suspension	<b>2</b> ans de suspension
	Hors rencontre	<b>36</b> mois de suspension	<b>4</b> ans de suspension
Joueurs/Entraîneur/ Educateur/Dirigeant /Public	Rencontre	6 matchs de suspension	4 mois de suspension
	Hors rencontre	8 matchs de suspension	6 mois de suspension

### Article 13 - Acte de brutalité / coup

Action par laquelle une personne porte atteinte, par quelque moyen que ce soit, à l'intégrité physique d'une autre.

Au sens du présent barème, cette infraction est considérée comme étant commise dans l'action de jeu si le joueur qui en est l'auteur est en capacité de jouer le ballon au moment de celle-ci. Si le jeu est arrêté par l'arbitre avant la commission de l'infraction, celle-ci ne peut être considérée comme ayant eu lieu dans l'action de jeu, même si le ballon est à distance de jeu.

Lorsqu'une Incapacité Totale de Travail (plus communément appelée I.T.T.) est prescrite à la victime de (ou des) acte(s) de brutalité / coup(s), l'auteur de ce (ou ces) dernier(s) s'expose aux sanctions prévues ci-après aux articles 13.3 ou 13.4. L'I.T.T. est établie par tout médecin et correspond à la période durant laquelle une personne n'est pas en totale capacité de se livrer aux actes de la vie courante.

Constituent notamment des circonstances aggravantes dont il devra être tenu compte dans la détermination du quantum de la sanction :

- tout document médical établi par toute personne habilitée par lequel il est prescrit à la victime un arrêt de sport, un arrêt de travail...
- le fait d'accomplir cette action en réunion et/ou au moyen d'une arme (par nature ou par destination).

### 13.1 N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical
Officiel	Rencontre			4 ans de suspension	6 ans de suspension
	Hors rencontre			6 ans de suspension	8 ans de suspension
Joueurs/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public	Rencontre	Action de jeu		4 matchs de suspension	6 mois de suspension
		Hors action de jeu		7 matchs de suspension	
	Hors rencontre				10 matchs de suspension

### 13.2 Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical
Officiel	Rencontre			6 ans de suspension	8 ans de suspension
	Hors rencontre			10 ans de suspension	12 ans de suspension
Joueurs/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public	Rencontre	Action de jeu		5 matchs de suspension	9 mois de suspension
		Hors action de jeu		8 matchs de suspension	
	Hors rencontre				12 matchs de suspension

### 13.3 Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical
Officiel	Rencontre			14 ans de suspension	16 ans de suspension
	Hors rencontre			18 ans de suspension	20 ans de suspension
Joueurs/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public	Rencontre	Action de jeu		9 matchs de suspension	2 ans de suspension
		Hors action de jeu		1 an de suspension	
	Hors rencontre				2 ans de suspension

### 13.4 Occasionnant une blessure dûment constatée par un certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours

Victime		Auteur		Joueur	Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Personnel médical
Officiel	Rencontre			18 ans de suspension	20 ans de suspension
	Hors rencontre			26 ans de suspension	30 ans de suspension
Joueurs/Entraîneur/Educateur/Dirigeant/Public	Rencontre	Action de jeu		15 matchs de suspension	5 ans de suspension
		Hors action de jeu		3 ans de suspension	
	Hors rencontre				5 ans de suspension

Pour les chapitres 9 à 13 ci-avant, l'infraction commise peut entraîner un retrait de points au classement de l'équipe concernée.

### Défraiement des arbitres au niveau du foot féminin

Le Comité de Direction décide de ne pas valider le paiement des arbitres par le district lors des rencontres féminines seniors à 11 – 2ème phase – 1er niveau.

Cette saison 2020/2021, un challenge du Fair Play et un challenge de la Sportivité étant mis en place pour cette catégorie, le principe est donc le même pour tout le monde.

### Règlement intérieur de la commission des arbitres

Il sera étudié lors de la prochaine réunion du Comité de Direction.

### Opération « bénévoles » du mois

Opération reconduite cette saison.

Comme la saison précédente, la Commission Prévention procédera à un tirage au sort mensuel parmi les candidats qui auront été choisis par les clubs.

Date limite d'inscription le 15 Octobre 2020 dernier délai.

### Mise en place d'une mini soirée des récompenses

Les challenges du Fair Play et de la Sportivité 2019/2020 ayant été annulé et n'ayant pas de champions 2019/2020 ni d'arbitres ou d'éducateurs suite aux réponses des fiches navettes à récompenser, la soirée prévue le 10 novembre 2020 a été annulée.

Toutefois, afin de pouvoir tout de même récompenser les bénévoles du mois 2019/2020 et les médaillés, en fonction de l'évolution de l'épidémie et des décisions ministérielles, une « mini » soirée sera programmée courant Novembre au SO CLUB.

Jean François JANNET sera invité à cette soirée.

### Remise des labels féminins

Il y a 3 labels féminins 2019/2020 à remettre : F.BOURG EN BRESSE PERONNAS 01, HAUTECOURT et BELLEY CS.

Pour que les clubs puissent valoriser et avoir la liberté de leurs invités, la remise se fera dans les clubs. Les dates seront déterminées, avant la trêve, par les clubs avec la présence des membres du Comité de Direction.

### Date de clôture pour désigner le lieu des manifestations du district

Du fait de leur annulation la saison dernière, il a été décidé de conserver les mêmes lieux.

Festival U13 : 3 avril 2021 à Bellignat

Journée des féminines : 22 mai 2021 à Péronnas

Plateau U7 : 29 mai 2021 à Montmerle

Challenge U11 : 13 juin 2021 à Ceyzériat

Assemblée Générale du District : 25 juin 2021 à Hautecourt

### Soirée des champions du CDOS

Elle aura lieu le 30 Octobre 2020 à Certines.

Exceptionnellement, les comités départementaux ne peuvent présenter un membre de leur instance.

De ce fait, la candidature de Jean François JANNET n'a pas été retenue.

### Informations du Président.

#### Cotisation des membres du Comité de Direction

Comme les saisons précédentes, les membres du Comité de Direction doivent verser leur cotisation 2020/2021.

#### Clés du District

Alain JOSSERAND est chargé de mettre à jour le listing, de récupérer et de donner les clés du District aux membres actifs.

### **Alarme**

Le code sera modifié prochainement. Il sera communiqué par mail à chaque membre appelé à l'utiliser quelques jours avant.

Un code sera affecté aux salariés et un autre aux bénévoles, la technicienne de surface conservant le sien.

### **Assemblée générale de la Ligue Auvergne Rhône Alpes**

Elle aura lieu le Samedi 24 Octobre 2020 sous forme dématérialisée.

Les 7 délégués du District + M. BOURILLON de l'AS Dortan se réuniront au District.

Les participants recevront leur code d'accès par mail (boite mail personnelle).

### **Réunion du Conseil de Ligue du 5 octobre 2020**

Joël MALIN fait un compte rendu aux membres du Comité de Direction.

### **[Tour des commissions.](#)**

#### **SPORTIVE (Jacques CONTET)**

Beaucoup de reports de rencontres dus à la covid-19 et au mauvais temps.

Revoir les équipes féminines qui ne respectent pas les dates de report.

Heure de fin de réunion : 21 H 40

# COMPOSITION DES COMMISSIONS

## AMICALE DES ANCIENS DU DISTRICT -

**Président** : GAUTHIER Yannick.

Membres : CHATEL Régis, DELOY Françoise, PRADA René, REYDELLET Jacques.

### - APPEL DISCIPLINAIRE –

**Président** : MAIRE Jacques.

Appel disciplinaire : ALBAN Bernard, CHABRY Christophe, GIROD Emmanuelle, GUTIERREZ Raul, HERMANN Pierre, LEAO Lydia, PITARD Patrick.

### - APPEL REGLEMENTAIRE –

**Président** : MAIRE Jacques.

Appel règlementaire : ALBAN Bernard, CHABRY Christophe, GIROD Emmanuelle, HERMANN Pierre, LEAO Lydia, PITARD Patrick.

### - ARBITRAGE –

**Président** : JARJAVAL Romain.

Membres : BILLOUD Jean Louis, CHABAUD Loïc, DUBOIS Antoine, FAVIER Pierre, FORGERON Kevin, GUICHERD Olivier, HERMANN Pierre, HIRAUT Jérémy, KONTE Ibrahima, KRIMOU Abdel, STRIPOLLI Guillaume, TOUZANI Hamid.

Assiste : CURT Alexis.

Sous-commission observateurs :

Responsable : STRIPPOLI Guillaume.

Membres : CHARON Nicolas, CHAVERNOZ Christian, CHOAIN Pierrick, DEPIT Grégory, DEVEYLE Alain, GRUARD Bruno, GUICHERD Olivier, LATOUR Louis, PERRELLE Xavier, RAMA Herminio, ROLLIN Frédéric.

Assiste : CURT Alexis.

### - COMMUNICATION –

**Président** : BENOIT Pierre.

Membres : LEAO Lydia, MALIN Joël.

### - COMPETITIONS – TECHNIQUE -

#### ETD – CTE

**Président** : BOSSET Régis.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

#### Foot à 11 et coupes

**Président** : CONTET Jacques.

Membres : BARDET Bernard, BEREIZIAT David, FAUSSURIER Mathieu, PITARD Patrick.

### **Foot Réduit – Foot scolaire**

**Président** : CHENE Patrick.

**Membres** : BENOIT Pierre, DEBOST Frédéric, TEPPE Patrick.

**Assiste** : Equipe Technique Départementale.

### **Labels**

**Président** : CHENE Patrick

**Membres** : BERNARD Alain, BOSSET Régis.

**Assiste** : Equipe Technique Départementale.

### **Féminines**

**Président** : JACUZZI Vincent.

**Membres** : DESPLANCHE Marie Charlotte, GAILLARD Colette, GRAO Kevin, PANAROTTO Stéphane, PERBET Sébastien.

**Assiste** : Equipe Technique Départementale.

### **Foot pour Tous (Futsal – Sport adapté – Foot loisir)**

**Sport Adapté** : CHENE Patrick, PITARD Patrick.

**Assiste** : Equipe Technique Départementale.

### **Développement des pratiques :**

**Président** : BOSSET Régis.

**Membres** : à définir.

**Assiste** : Equipe Technique Départementale.

### **- DELEGUES –**

**Président** : PITARD Patrick.

**Membres** : ALBAN Bernard, ARGOUD Laurent, BACONNET Jean Paul, BERTAUX Bruno, BLANCHIN Jean Marc, BRAZIER André, DESIRAT Sébastien, DIENNET Benoit, DUPUIS Régis, DUROUX Jacky, GAUTHIER Yannick, GIROD Emmanuelle, MAIRE Jacques, MARTIN Jean Claude, PELLET François, TOK Iskender.

### **- DISCIPLINE –**

**Présidente** : GAILLARD Colette.

**Instructeurs** : GALLICE Catherine et RENAUD Philippe.

**Membres** : ABBEY Jean Marie, DAGOGNET Franck, DESMARIS Victor, JOSSERAND Alain, PENIN Bernard, PONS Dominique, TARTARIN Jean Noël.

### **- FINANCES –**

**Président** : ABBEY Jean Marie.

**Membres** : BERNARD Alain, JOSSERAND Alain, PONS Dominique, THEVENOT Jean Claude.

**Assiste** : TEPPE Esther.

**- FORMATION –**

**Présidente** : LEAO Lydia.

Membres : BERNARD Alain, DUROUX Gilbert, MALIN Joël.

**- MANIFESTATIONS et RECOMPENSES –**

**Président** : NAEGELLEN Philippe.

Membres : BENOIT Pierre, JACUZZI Geneviève, NAEGELLEN Sylvie.

**- MEDICALE –**

**Présidente** : Dr AMPRINO Jean-Jacques.

**- PLAN DE FEMINISATION –**

**Présidente** : LEAO Lydia.

Membres : BENOIT Pierre, GAILLARD Colette, JOLY Elvire, MOUALA Sabila.

**- PREVENTION –**

**Co-Présidents** : BELPALME Jean, BERNARD Alain.

Membres : JACUZZI Geneviève, MAITRE Michel, PITARD Patrick, REVOL Aurélie.

**- REGLEMENTS –**

**Président** : DELIANCE Maurice.

Membres : BACONNET Jean Paul, BOURDON Bernard, PELLET François, GUTIERREZ Raul, VERNAY Patrick.

**- STATUT DE L'ARBITRAGE –**

**Co-Présidents** : GUTIERREZ Raul, MASSON Noël.

Membres : ALBAN Bernard, JARJAVAL Romain, DAGOGNET Franck, NAEGELLEN Philippe, TOUZANI Hamid.

**- SUIVI ET DE REVISION DES REGLEMENTS –**

**Président** : DELIANCE Maurice.

Membres : BERNARD Alain, GARCIN Jean Jacques, MALIN Joël, PELLET François.

Assiste : TEPPE Esther.

**- TECHNIQUE –**

**Responsables** : BOSSET Régis, CHENE Patrick.

Membres : BENOIT Pierre, BERNARD Alain, BERNARD Sébastien, BERTRAND Bastien, BESSON Kilian, BLANDON Cyrille, BRIDAY Simon, CHAGNARD Cédric, CHANEL Jean-Sébastien, CONTET Jacques, CURSIO Maxime, DEBOST Frédéric, DEPERRAZ Vincent, DIOP Biram, FONTAINE Romain, FOURNIER BERGERON Gilles, GOURMAND Johann, HALICKI Yoan, JACUZZI Vincent, JULLIEN Camille, LOPEZ

Grégory, MALIN Joël, MEATS Sullivan, NARD Fabrice, PANAROTTO Stéphane, PELLETIER Sébastien, PIERRON Vincent, REVEYRON Philippe, SANCHES François, SERVE Dominique, TEPPE Patrick, VEUILLET Eric.

Assiste : Equipe Technique Départementale.

Invités : BERTHAUD Pierre et SEUX Roland.

#### **- TERRAINS – EQUIPEMENTS et INSTALLATIONS SPORTIVES –**

**Président** : JANNET Jean-François.

Membres : BACONNET Jean Paul, BASSET Franck, BOURDON Bernard, MAGDELAINE Guy, MEO Marc, PELLET François, PELISSON Bernard.

#### **- SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES –**

**Président** : DUROUX Jacky.

Membres : BARDET Bernard, GARCIN Jean-Jacques, PRADA René, REYDELLET Jacques.

#### **- CORRESPONDANTS –**

Aide Sociale et Morale : CONTET Jacques

Ain Profession Sport et Culture : JANNET Jean-François.

CDOS : LEAO Lydia

Foot en milieu scolaire : CHENE Patrick.

F.A.F.A. : ABBEY Jean Marie, MALIN Joël, JOSSERAND Alain, DUROUX Gilbert.

Partenariat : JOSSERAND Alain, MALIN Joël, NAEGELLEN Philippe.

Sécurité – Maintenance : JOSSERAND Alain.

#### **- AMICALES –**

UNAF : Président : DEPIT Grégory.

Amicale des éducateurs : Président BOSSET Régis.